

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 18 décembre 2018 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE - MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par Y. MICHEL - M. IBARS par M. ROUVIER - A. KELLY par L. FABRE - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. JEAN par JF. MARY - S. BERBEZIER par M. PEREZ

4. Vote du Budget 2019 : Port de Tabarka (Annexe 4)

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Lors de la séance du 27 novembre 2018, le Conseil Municipal a voté un débat d'orientations budgétaires 2019 sur la base d'un rapport conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du CGCT.

À partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 a été élaboré.

À noter que suite à un changement du mode d'intégration des résultats reportés, la colonne «*Pour mémoire budget précédent*» ne présente pas d'équilibre entre dépenses et recettes sur la maquette budgétaire.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Budget Annexe Tabarka qui se présente ainsi :

DEPENSES EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le 21/12/2018

SLO

ID : 034-213401508-20181218-DEL18_12_18_04-DE

Chap.	Libellé	Pour mém Budget précédent	Budget Primitif 2019	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 500,00	35 800,00	35 800,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	21 000,00	30 000,00	30 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
Total des dépenses de gestion des services		29 500,00	65 800,00	65 800,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 163,80		
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
68	PROVISIONS			
69	IMPOTS SUR LES SOCIETES		0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		30 663,80	65 800,00	65 800,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SEC	0,00	0,00	0,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 663,80	65 800,00	65 800,00

RECETTES EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2019	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV	25 000,00	43 800,00	43 800,00
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 663,80	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		30 663,80	43 800,00	43 800,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	22 000,00	22 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)			
Total des recettes réelles d'exploitation		30 663,80	65 800,00	65 800,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)			
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 663,80	65 800,00	65 800,00

Compte tenu de ces divers éléments, il appartient au conseil municipal :

D'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Tabarka tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	65 800,00	0,00	65 800,00
Recettes	65 800,00	0,00	65 800,00

De préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 21/12/2018
ID : 034-213401508-20181218-DEL18_12_18_04-DE

DELIBERE
À LA MAJORITE
(Contre : 1 voix ; Abstention : 2 voix)

Adopte le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Tabarka tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	65 800,00	0,00	65 800,00
Recettes	65 800,00	0,00	65 800,00

Précise que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL